

DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES

Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

Partie Réservée à l'administration

Dossier suivi par l'Accueil gestion des accès aux aires piétonnes

Date de réception de la demande : ____/____/____

Nom de l'agent instructeur : _____

DEMANDEUR :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____

E-mail : _____

- Locataire avec garage
- Propriétaire avec garage
- Autre :
- Locataire sans garage
- Propriétaire sans garage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1/Secteur demandé* après consultation de la carte interactive « zones piétonnes » :

De possibles restrictions et conditions sont évoquées dans le détail des différents secteurs sur les pages suivantes. Cochez dans la liste ci-après celui qui correspond à votre secteur de résidence ou à vos besoins d'accès**

- Secteur **CENTRE HISTORIQUE**
- Secteur **MIGNET**
- Secteur **ITALIE**
- Place **JEANNE D'ARC**
- Contre-allée **Victor HUGO** côté pair
- Contre-allée **Victor HUGO** côté impair
- Secteur Avenue des **BELGES** côté pair
- Secteur Avenue des **BELGES** côté impair
- Impasse **Gustave DESPLACES**
- Impasse du **GALLET-CANTANT**
- Secteur **COMTAL**
- Secteur Contre-allée **MIRABEAU**
- Secteur **VENDOME**
- Secteur **CHARTREUX**
- Secteur rue **MANUEL**

*Un seul de ces secteurs peut être pris en considération

**Liés à votre activité qui doit être dûment autorisée par le ou les arrêtés en vigueur

2/Information concernant le ou les véhicule(s) : (type + n° immatriculation)

PIECES A JOINDRE*

Pour les locataires :

- Copie de la CNI Recto/Verso du demandeur,
- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois,
- Copie du bail,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules.

Pour les étudiants, en complément des documents pré-cités si la carte grise est au nom d'un tiers,

- Copie de l'attestation d'assurance avec Nom et Prénom mentionné du demandeur,
- Copie de l'attestation sur l'honneur du Prêteur,
- Copie de la CNI Recto/Verso du prêteur.

Pour les propriétaires :

- Copie de la CNI Recto/Verso du demandeur,
- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois si résidence principale,
- Copie de l'acte de propriété (notarié),
- Copie de la taxe foncière Recto/Verso (N-1) si le bien est de plus d'un an,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- Copie KBIS de moins de 3 mois pour les SCI, SARL, SAS, SC.

Autres situations : (Ayants droit prévus dans l'arrêté en vigueur)

- Copie de la carte professionnelle,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- Copie de l'attestation de paiement si autorisation de la Direction de l'Espace Public,
- Copie de tout justificatif adapté à la demande.

* **Nb** : l'ensemble des pièces doivent correspondre avec le nom du demandeur

En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie :

*La première dotation pour un badge ou une télécommande d'accès à l'aire piétonne **est facturée** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).*

*En cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution pour les badges soumis à gratuité, **ce dernier sera facturé** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).*

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Formulaire et pièces jointes à retourner sur : accueilGVR@mairie-aixenprovence.fr
ou à déposer à l'accueil Gestion des accès aux aires piétonnes : 12, rue Pierre et Marie Curie- Aix-en-Provence**